



FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# TECHNIQUES D'ÉLEVAGE OVIN : LE PARASITISME AU PÂTURAGE ET SA GESTION EN ÉLEVAGE

## OBJECTIFS

> Acquérir les compétences spécifiques sur la gestion du parasitisme en atelier ovin.



## INTERVENANTS

Hélène Baudel ou Alessio Quercigh, Dr vétérinaire expert en petits ruminants, formateur agréé

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet  
64410 Arzacq-Arraziguet  
 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT  
 06 30 49 54 43  
 [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS  
 07 88 72 62 28  
 [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

# TECHNIQUES D'ÉLEVAGE OVIN : LE PARASITISME AU PÂTURAGE ET SA GESTION EN ÉLEVAGE



BOVIN / OVIN / CAPRIN

## PROGRAMME

- > **Les parasites internes** d'importance clinique (cycles, espèces d'importance et signes cliniques),
- > **Les parasites externes,**
- > **La coproscopie** : pourquoi l'utiliser ? Comment la réaliser et comment l'interpréter ? Cas «pratiques» d'interprétation de résultats dans différents contextes
- > **Les autres outils de diagnostic** du parasitisme : l'observation, l'autopsie, et la coproculture
- > **Les moyens de contrôle** : les vermifuges et leurs limites (résistances), la gestion des pâtures
- > **Bilan de la formation**

### DURÉE

1 JOUR  
(7 HEURES)

### PUBLIC

AGRICULTEURS ET  
SALARIÉS / TECHNICIENS  
EN ÉLEVAGE OVIN

### PRÉ-REQUIS

AUCUN

### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET COLLABORATIVE,  
ANALYSE DE  
SITUATIONS, EXERCICES  
SUR ÉTUDE DE CAS,  
ÉCHANGES  
D'EXPÉRIENCES  
INTERACTIFS

### EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN  
DÉBUT DE FORMATION  
ET QCM EN FIN DE  
SESSION

### COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :  
180,83€ HT PAR  
PERSONNE ET PAR JOUR  
SOIT 217€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :  
196€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT  
235,20€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR L'OPCO  
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES  
OPCO, NOUS  
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

